

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 18 octobre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2016-477

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION

2016-478

CONSEIL – MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte un nouveau calendrier pour les séances ordinaires du conseil des mois d'octobre, novembre et décembre 2016;

QUE ce nouveau calendrier prévoit la tenue de séances ordinaires aux dates suivantes :

- 18 octobre 2016
- 25 octobre 2016
- 8 novembre 2016
- 15 novembre 2016
- 22 novembre 2016
- 6 décembre 2016
- 19 décembre 2016

QUE les séances du conseil aient lieu à 19 h 30, à l'endroit habituel au 200, route de Fossambault.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité

2016-479



ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de *Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité

Le maire dépose l'avis juridique de Me Pierre Laurin daté du 3 mars 2016 relatif au Complexe sportif multifonctionnel.

2016-480



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-505 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-472 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-505 modifiant le Règlement n° 2016-472 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 SEPTEMBRE ET DES 4, 6 ET 12 OCTOBRE 2016



2016-481



APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 SEPTEMBRE ET DES 4, 6, ET 12 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016 et des séances extraordinaires des 4, 6 et 12 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 OCTOBRE 2016 – RAPPORT DU MAIRE



Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 5 octobre 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 OCTOBRE 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2016.



2016-482

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 OCTOBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AJ2016-029** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-006836-068 (*Armand Paradis c. Ville de Québec*)
- AJ2016-032** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-006840-060 (*Compagnie d'assurance Missisquoi c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AJ2016-033** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-006841-068 (*Compagnie d'assurance Missisquoi c. Ville de Québec*)
- AP2016-626** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces de balais mécaniques et de surfaceuses à glace (VQ-48751)
- EM2016-003** Modification par résolution du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 901
- GA2016-004** Adoption du calendrier 2017 des séances du conseil d'agglomération de Québec
- LS2016-052** Entente entre la Ville de Québec *Complexe de baseball Victoria (CBV)*, pour l'aménagement d'une surface de jeux synthétique et amovible, pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration ainsi que pour les droits d'identification du stade municipal Victoria
- AP2016-535** Renouvellement du contrat pour la fourniture et la livraison des habits de combat d'incendie 2014-2015-2016 (VQ-46592)
- AP2016-636** Adjudication d'un contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (VQ-48370)
- DE2016-030** Avenant 2016-1 au contrat de prêt conclu entre Ville de Québec et le gouvernement du Québec dans le cadre du *Fonds local d'investissement*
- DE2016-049** Adoption du *Programme Valo-Capitale de Québec*, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2016-165** Entente entre la Ville de Québec et *Congrès mondial JCI 2016*, relativement au versement d'une subvention dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*, pour l'organisation du *Congrès mondial des jeunes chambres 2016*
- DE2016-172** Adoption du *Programme d'infrastructure de recherche de Québec*, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- IN2016-032** Appropriation de 910 000 \$ à même le fonds général de la Ville
- EM2016-004** Appropriation de 149 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PC2016-084** *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont sur le boulevard Wilfrid-Hamel au-dessus de la rivière Lorette dans la zone inondable du grand courant*, R.A.V.Q. 1073

- FN2016-033** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération relativement à la date de terminaison de la Réserve financière, R.A.V.Q. 1080*
- DE2016-036** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants relativement à une dépense admissible à un financement, R.A.V.Q. 1081*
- EU2016-005** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de modernisation de certaines infrastructures relatives au traitement de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1085*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PROPOSITIONS



2016-483



MAIRIE – DÉFRAIEMENT PAR LA VILLE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT le caractère public des séances du conseil exigé par le Législateur, l'importance de rendre l'information disponible pour un maximum de citoyens et le fait que tous ne peuvent se libérer pour assister aux séances du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT le refus par la majorité des membres du conseil d'adopter la proposition 2016-370 soumise par le maire le 30 août 2016 à l'effet que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures prenne les dispositions nécessaires afin d'assurer la webdiffusion des séances publiques du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE depuis septembre dernier la compagnie Portneuf.tv a pris l'initiative d'enregistrer des séances du conseil et de les rendre disponibles sur sa plateforme web et que l'expérience est largement appréciée;

CONSIDÉRANT QUE l'enregistrement des séances a notamment permis de démontrer une procédure illégale de présentation de règlement le 20 septembre 2016 et que cela s'avère donc un puissant outil lorsque vient le temps de veiller au respect des processus, règles et lois;

CONSIDÉRANT QU'un socio financement a été mis sur pied afin d'assurer le maintien du service offert par Portneuf.tv et que les citoyens déjà lourdement taxés n'ont pas à assumer personnellement les frais de cette webdiffusion.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures prenne sans délai les dispositions nécessaires afin de défrayer les coûts associés à la webdiffusion des séances du conseil.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité

2016-484



MAIRIE – DEMANDE FORMELLE À LA CONSEILLÈRE FRANCE HAMEL DE DÉPOSER AUX ARCHIVES DE LA VILLE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS AYANT TRAIT À L'ÉTABLISSEMENT PAR LES CINQ CONSEILLERS EN POSTE FIN 2015 ET DÉBUT 2016 DES TERMES DU MANDAT DONNÉ À LA FIRME DELOITTE LE 25 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT l'adoption par la majorité des membres du conseil le 25 janvier 2016 de la résolution 2016-037 octroyant un mandat d'expertise en juricomptabilité d'un montant de 250 000 \$ à la firme Deloitte dans le cadre de la poursuite contre la Ville de Québec concernant les frais de quote-part;

CONSIDÉRANT QUE l'associé de la firme Deloitte, monsieur Jean Blouin, affirme que les termes du mandat ont été établis avec la conseillère Hamel et que le contenu d'un échange de courriels fourni par monsieur Blouin fait effectivement état de tractations entre lui-même, la conseillère Hamel et ses collègues conseillers, le tout antérieurement au 25 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les négociations menées avec la firme Deloitte se sont déroulées à l'insu de la direction générale et du maire, sans résolution préalable;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents ayant mené à l'octroi du mandat n'ont pas été déposés comme il se doit aux archives de la Ville et qu'une demande écrite à cet effet adressée à la conseillère Hamel par le maire est demeurée sans réponse;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'ensemble des documents en question afin de soumettre le dossier à l'analyse du syndic de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* pour obtenir que, le cas échéant, les termes du mandat de juricomptabilité soient négociés et établis avec la Ville en suivant les règles et les normes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE par la présente, le conseil municipal demande formellement à la conseillère France Hamel de déposer aux archives de la Ville l'ensemble des documents ayant trait à l'établissement par les cinq conseillers en poste fin 2015 et début 2016 des termes du mandat octroyé à la firme Deloitte le 25 janvier 2016.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-485

TRÉSORERIE – COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 12 octobre 2016 pour un montant total de 582 657,73 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en septembre et octobre 2016, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 9 septembre au 6 octobre 2016, pour un montant total de 8 150 451,22 \$.

Total : 8 733 108,95 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 12 octobre 2016.

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-486

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-487

**GREFFE – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
N° POL-2016-020**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de gestion contractuelle*, Politique n° POL-2016-020 et d'abroger la *Politique de gestion contractuelle* n° POLVSAD-2010-008 adoptée par la résolution RVSAD-2010-3822 datée du 20 décembre 2010.

De publier la présente politique de gestion contractuelle sur le site Internet de la Ville et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, dans un délai de 30 jours.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-488

**GREFFE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX –
PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE – ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION 2016-436**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le projet de prolongement de la rue Valériane selon les conditions de l'entente mentionnées ci-dessous;

D'autoriser la conclusion avec 9337-4189 Québec inc. de l'entente relative aux travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au mémoire.

DE s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages du bassin de rétention des eaux.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'entente.

D'abroger la résolution 2016-436 du 20 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-489

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-025 –
ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR SUR ROUES 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un mini-chargeur sur roues 2016 avec remorque et équipements, appel d'offres no AO-2016-025, à l'entreprise Dynaco pour une somme de 141 994,13 \$, incluant les taxes;

QUE la somme de 108 562 \$, plus les taxes, soit puisée à même le *Règlement d'emprunt n° 2016-486* et la somme de 14 938\$, plus les taxes, soit puisée à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire – Travaux publics pour l'achat de la remorque.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-490

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –
APPEL D'OFFRES NO 2016-026 POUR DES SERVICES COMPTABLES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la "révision de l'ensemble des taxes sectorielles imposées par la Ville et recommandations quant aux correctifs à apporter", appel d'offres No AO-2016-026, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE le contrat soit adjugé pour une somme représentant le taux horaire des heures réellement travaillées en conformité avec les exigences prévues aux documents d'appel d'offres et au bordereau de soumission joints en annexe du mémoire, le taux horaire moyen combiné pour les deux phases, taxes incluses, représentant un montant de 186,83 \$;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication soient puisés à même le budget de fonctionnement du service de la trésorerie.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2016-491



GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-027 – LOCATION D'UN CHARGEUR POUR DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement pour une période de deux ans, appel d'offres no AO-2016-027, à l'entreprise Denis Gauvin Inc. pour une somme totale de 85 483,92 \$ incluant les taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire - travaux publics.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2016-492



RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET AU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Isabelle Savard au poste de chargée de projet, à compter du 24 octobre 2016, selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2016-493



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise l'équipe de l'Université Laval à venir réaliser des fouilles archéologiques sur le site de la décharge du lac Saint-Augustin;

DE verser une aide financière à l'Université Laval pour la réalisation, l'analyse, la mise en valeur et la diffusion des fouilles archéologiques:

- de 10 000 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel 2016, dont 5 000 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications
- de 10 000 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017, dont 5 000 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications, sous réserve de la conclusion de l'entente.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-494

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – INVENTAIRE ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le projet d'inventaire architectural et patrimonial sur le territoire de la Ville;

DE contribuer pour une somme de 20 000 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel 2016, dont 10 000 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications, pour procéder à l'inventaire architectural et patrimonial en 2017, incluant la recherche, l'analyse, les recommandations et la production de bases de données.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-495

GESTION DU TERRITOIRE – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique de déneigement n° POL-2016-021 datée d'octobre 2016 annexée au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-496

GESTION DU TERRITOIRE – DÉMOLITION BÂTIMENT PRINCIPAL – 4947, RUE CLÉMENT-LOCKQUELL

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'a pas déposé un programme de réutilisation du sol comme exigé par l'article 5.4.1 du *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement n° REGVSAD-2008-112*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE refuser la démolition totale du bâtiment principal du 4947, rue Clément-Lockquell et de ses constructions connexes, aménagements, plantations, voies de circulation installations électriques, mécaniques ou autre qui s'y trouvent et y sont rattachés.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-497

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 80, RUE D'ANVERS

CONSIDÉRANT la faible visibilité de l'agrandissement en raison de son implantation en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de panneaux métalliques isolés de l'agrandissement projeté est semblable à celui des murs latéraux du bâtiment existant et permet une intégration réussie;

CONSIDÉRANT QUE les ouvertures (portes de garage) sont situées sur la façade arrière de l'agrandissement et sont donc non visibles à partir de la rue;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet d'agrandissement d'un bâtiment principal industriel localisé sur le lot 2 814 767 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (80, rue d'Anvers) en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration

architecturale (règlement 915-93) et en regard des plans déposés (Jean Dallaire, architecte, projet 16-4357S du 16 septembre 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-498

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA 47, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE la modification des dimensions des fenêtres du bâtiment principal permet d'accroître l'esthétisme;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur le bâtiment est peu significatif, mais positif;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet visant la rénovation du bâtiment principal (changement de fenêtres) en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (du 4 octobre 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-499

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 95, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT la présence visuelle importante des véhicules stationnés à même l'aire de stationnement située en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'usine compte de nombreux employés;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau stationnement fait le lien entre les deux stationnements existants;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'arbres en cour avant permet de diminuer l'impact visuel;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis visant l'agrandissement du stationnement du terrain du 95, rue de Rotterdam (lot 4 828 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf) en regard du plan d'aménagement déposé (Marc Gravel, arpenteur-géomètre, du 15 septembre 2016) en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve :

- QUE soit aménagée une haie de cèdres entre le nouveau stationnement et la rue pour camoufler le stationnement;
- QUE l'ensemble de l'aire de stationnement soit asphalté.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-500

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 135, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT QUE le traitement architectural de la façade contribue à accroître la qualité esthétique du bâtiment (jeu des couleurs, des types de revêtements, décrochés, jeux des ouvertures);

CONSIDÉRANT QUE la demande n'implique pas la présence de fils électriques aériens en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la présence visuelle de l'aire de stationnement doit être atténuée par la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet visant la construction d'un bâtiment principal industriel de 471 m² localisé sur une partie du lot 5 989 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en fonction des critères d'évaluation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) en regard des plans et plan d'implantation déposés sous conditions :

- QUE soient déposés des plans illustrant les enseignes projetées, une autorisation distincte étant requise;
- QUE soient plantés au moins trois arbres de grand gabarit (dhp 0,1 m lors de la plantation) situés en cour avant (en front de l'aire de stationnement) à une distance d'environ 10 m les uns des autres;
- QUE le stationnement doit intégrer des îlots de verdure et qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé;
- QU'une bande de terrain aménagée de 2 m doit ceinturer le bâtiment;
- QUE les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales soient respectées.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Une séance de consultation publique est tenue relativement à chacune des demandes de dérogation mineures préalablement à l'adoption de la résolution.



2016-501

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 418, ROUTE 138

CONSIDÉRANT l'effet d'entraînement quant à la demande visant la construction d'un garage de 78 m²;

CONSIDÉRANT l'impact de cette demande pour les futures propriétés résidentielles projetées à même l'actuelle zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté n'implique pas une réduction de la distance entre le bâtiment et la limite latérale du lot;

CONSIDÉRANT le préjudice pour le demandeur associé à l'impossibilité de procéder à un agrandissement de son bâtiment en cour latérale en raison des normes applicables quant à l'implantation;

CONSIDÉRANT QUE les normes applicables quant à l'implantation ne sont pas adaptées aux bâtiments résidentiels existants par droit acquis dans ce secteur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme la construction d'un garage d'une superficie de 78 m² alors que le maximum autorisé est de 65 m² tel qu'exigé au *Règlement de zonage no 480-85* et la demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel dont une superficie n'excédant pas 7,2 m² est située à une distance de 1,8 m de la limite latérale est du lot alors que le minimum requis est de 2 m et une superficie n'excédant pas 14,9 m² est située à une distance de 3,64 m de la limite latérale ouest du lot alors que le minimum requis est de 6 m.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-502

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 160, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux lié aux difficultés d'aménager les nouveaux équipements en raison de contraintes techniques (structure du bâtiment et emplacement de l'entrée électrique);

CONSIDÉRANT la distance importante avec le bâtiment voisin immédiat (180, rue des Grands-Lacs);

CONSIDÉRANT la faible superficie d'empiètement à même la marge latérale exigée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'atteinte à la jouissance des droits de propriété pour les voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'effet d'entraînement est atténué par la spécificité des préjudices du requérant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 4 185 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation de deux agrandissements du bâtiment principal industriel (52 m² et 26 m²) situé respectivement à 2,8 m et 6 m de la limite latérale de propriété, alors que la marge latérale minimale autorisée est de 9 m, tel qu'exigé au *Règlement de zonage no 480-85*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-503

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 172, RUE PIERRE-COUTURE

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'affecter la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement a pour effet de causer préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet de créer un déséquilibre entre la superficie des constructions complémentaires (garage) et la superficie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contribue pas à créer un effet de surcharge en raison de la configuration du lot et de sa grande superficie (1716,6 m²), de la superficie et de l'implantation du bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT l'écart relativement mineur entre la superficie maximale autorisée et la norme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement au point suivant :

- QUE le demandeur dépose un plan de gestion des eaux pluviales démontrant que les eaux pluviales créées par l'effet d'imperméabilisation du sol de son bâtiment se fasse entièrement sur sa propriété.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-504

RETRAIT DU RÈGLEMENT N° 2016-494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE retirer le *Règlement n° 2016-494 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier le plan de zonage*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-505

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/A-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-113

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-508 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/A-114 à même une partie de la zone RA/A-113*.



2016-506

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/A-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de *Règlement n° 2016-508 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/A-114 à même une partie de la zone RA/A-113.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il a été convenu de prolonger la période de question.

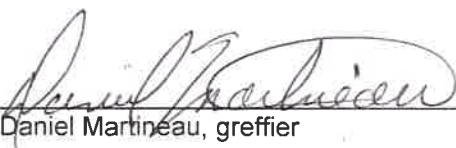


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 45.


Sylvain Juneau, maire
Daniel Martineau, greffier